

PLAN LOCAL D'URBANISME DE PLERGUER

IV. PIECES REGLEMENTAIRES

2. LISTE DES VEGETAUX

Version d'approbation

Projet arrêté en date du : 28/07/2021

Enquête publique 08/11/2021 au 06/12/2021 et 11/03/2022 au 12/04/2022

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en date du : 07/07/2022





Liste de végétaux recommandés

A la campagne ou en ville les arbres et arbustes permettent d'enclore les parcelles, d'accueillir la biodiversité, d'améliorer le paysage et le cadre de vie, d'épurer l'eau, d'améliorer le sol, de créer un micro-climat et de produire du bois de chauffage et/ou des fruits comestibles.

La haie peut être basse, moyenne ou haute. Elle peut surtout être champêtre et constituée de plants de provenance locale qui sont des habitats reconnus per la petite ou la grande faune.

Les plantations (isolées, groupées ou en haies) doivent tenir compte de différents critères : nature du sol, exposition à la lumière, développement futur et règles de distance ...

Au delà des plantes ornementales plus "classiques", voici une liste d'essences adaptées pour la réalisation de plantations et de clôtures vivantes.

Sources: Coeur Emeraude / Programme Breizh Bocage 2 Saint-Malo Agglomération. Région Bretagne

Persista		Persistance	Essence pouvant être
NOM COMMUN	NOM LATIN	des feuilles	conduite en haie
ARBRES D	E HAUT JET (>10m)		
Aulne Glutineux	Alnus glutinosa	caduc	
Bouleau pubescent	Betula pubescens	caduc	
Bouleau verruqueux	Betula verrucosa	caduc	
Charme	Carpinus betulus	caduc/marcescent	oui
Châtaignier	Castanea sativa	caduc	
Chêne pédonculé	Quercus robur	caduc	
Chêne sessile	Quercus petraea	caduc	
Chêne vert*	Quercus Ilex	persistant	
Erable champêtre	Acer campestre	caduc	oui
Frêne commun	Fraxinus excelsior	caduc	
Hêtre	Fagus sylvatica	caduc	
Sorbier domestique / Cormier	Sorbus domerstica	caduc	
If commun	Taxus baccata	persistant	oui
Merisier	Prunus avium	caduc	
Noyer commun	Juglans regia	caduc	
Orme	Ulmus minor	caduc	oui
Poirier commun	Pyrus pyraster	caduc	oui
Pommier sauvage	Malus sylvestris	caduc	
Prunier Myrobolan	Prunus cerafisera	caduc	
Saule blanc	Salix alba	caduc	
Tilleul à petites feuilles	Tilia cordata	caduc	
Tremble	Populus tremula	caduc	

		Persistance	Essence pouvant être
NOM COMMUN	NOM LATIN	des feuilles	conduite en haie
ARBRISSEAL	J / ARBUSTE (5 à 10m)		
Alisier torminal	Sorbus torminalis	caduc	oui
Fusain d'Europe	Euonymus europaeus	caduc	oui
Houx	Ilex aquifolium	persistant	oui
Néflier commun	Mespilus germanica	caduc	oui
Poirier en feuille en cœur	Pyrus cordata	caduc	oui
Prunellier	Prunus spinosa	caduc	oui
Saule des vanniers	Salix viminalis	caduc	oui
Saule marsault	Salix caprea	caduc	oui
Saule roux	Salix atrocinerea	caduc	oui
Sureau noir	Sambucus nigra	caduc	
ARBUSTES (<5m)			
Ajonc d'Europe	Ulex europaeus	persistant	oui
Aubépine monogyne	Crataegus monogyna	caduc	oui
Bourdaine	Rhamnus frangula	caduc	oui
Buis	Buxus sempervirens	persistant	oui
Cassis	Ribes nigrum	caduc	oui
Cerisier de Sainte Lucie	Prunus mahaleb	caduc	oui

Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea	caduc	oui
Cornouiller blanc	Cornus alba	caduc	oui
Cornouiller mâle	Cornus mas	caduc	oui
Genêt à balais	Cytisus scoparius	caduc	oui
Groseiller à maquereau	Ribes uva-crispa	caduc	oui
Groseiller rouge	Ribes rubrum	caduc	oui
Lilas des jardins	Syringa vulgaris	caduc	oui
Nerprun cathartique	Rhamnus catharticus	caduc	oui
Noisetier fruit	Corylus maxima	caduc	oui
Noisetier sauvage	Corylus avellana	caduc	oui
Rosier des chiens	Rosa canina	caduc	oui
Troène sauvage	Ligustrum vulgare	caduc/marcescent	oui
Viorne obier	Viburnum opulus	caduc	oui

Liste de végétaux fortement déconseillés. Extrait de la liste des principales plantes invasives de Bretagne.

Source : Région Bretagne - Conseil scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne - Conservatoire botanique national de Brest -

Ailanthe	Ailanthus altissima
Sénéçon en arbre	Baccharishalimifolia
Buddleia / arbre aux papillons	Buddleja davidii
Ficoïdes /griffes de sorcières	Carpobrotus edulis
Herbe de la Pampa	Cortaderia selloana
Cotoneaster horizontal	Cotoneaster horizontalis
Montbretia / Crocosmia	Crocosmia
Chalef	Eleagnus angustifolia
Laurier sauce	Laurus nobilis
Mahonia à feuilles de houx	Mahonia aquifolium
Roseau de Chine / Eulalie	Miscanthus sinensis
Onagre	Oenothera biennis
Renouée du Japon	Reynoutria japonica
Rhododendron des parcs	Rhododendron ponticum
Robinier faux-acacia	Robinia pseudoacacia
Rosier rugueux	Rosa rugosa
Symphorine blanche	Symphoricarpos albus

Plantes interdites : Laurier-palme et Thuya

Principaux pollens allergisants

Les pollens ne sont pas tous allergisants. Pour provoquer des symptômes d'allergie, il est indispensable que les grains des pollens arrivent sur les muqueuses respiratoires de l'homme. Seules les plantes anémophiles disséminent les grains de pollen par le vent ; alors que les plantes entomophiles nécessitent l'intervention d'un insecte pour assurer leur fécondation en transférant le pollen de la fleur mâle d'origine à la fleur femelle réceptrice.

- Les pollens allergisants sont émis par des plantes (arbres et herbacées) anémophiles.
- Pour être allergisant, un grain de pollen doit disposer de substances (protéines ou glycoprotéines) reconnues comme immunologiquement néfastes pour un individu donné.

Le potentiel allergisant d'une espèce végétale est la capacité de son pollen à provoquer une allergie pour une partie non négligeable de la population.

Le potentiel allergisant peut être :

- Faible ou négligeable (espèce pouvant être plantées en zones urbaines)
- Modéré (espèces ne pouvant être plantées qu'en petits nombres)
- Fort (espèces ne pouvant pas être plantées en zones urbaines)

Tableaux de comparaison de différents végétaux selon leur potentiel allergisant

Arbres			
Espèces	Famille	Potentiel allergisant	
Érables*	Acéracées	Modéré Modéré	
Aulnes*		Fort	
Bouleaux*		Fort	
Charmes*	Bétulacées	Fort	
Charme-Houblon		Faible/Négligeable	
Noisetiers*		Fort	
Baccharis	Composées	Modéré	
Cades		Fort	
Cyprès commun		Fort	
Cyprès d'Arizona	Cupressacées	Fort	
Genévriers		Faible/Négligeable	
Thuyas*		Faible/Négligeable	
Robiniers*	Fabacées	Faible/Négligeable	

Châtaigniers*		Faible/Négligeable
Hêtres*	Fagacées	Modéré
Chênes*		Modéré
Noyers*	Juglandacées	Faible/Négligeable
Mûriers à papier*	Moracées	Fort
Mûriers blanc*	Moracees	Faible/Négligeable
Frênes*		Fort
Oliviers	Oléacées	Fort
Troènes*		Modéré
Pins*	Pinacées	Faible/Négligeable
Platanes**	Platanacées	Modéré**
Peupliers*	Salicacées	Faible/Négligeable
Saules*	Salicacees	Modéré
lfs*	Taxacées	Faible/Négligeable
Cryptoméria du Japon	Taxodiacées	Fort
Tilleuls*	Tilliacées	Modéré
Ormes*	Ulmacées	Faible/Négligeable
*plusiours		ospòsos

*plusieurs

** le pollen de platane est faiblement allergisant. Par contre, les micro-aiguilles contenus dans les bourres provenant de la dégradation des capitules femelles de l'année précédente sont très irritantes.

Herbacées spontanées			
Espèces	Familles	Potentiel allergisant	
Chénopodes*		Modéré	
Soude brulée (Salsola kali)	Chénopodiacées	Modéré	
Ambroisies*		Fort	
Armoises*	Composées	Fort	
Marguerites*		Faible/Négligeable	
Pissenlits*		Faible/Négligeable	
Mercuriales*	Euphorbiacées	Modéré	
Plantains*	Plantaginacées	Modéré	
Graminées	Poacées	Fort	
Oseilles* (Rumex)	Polygonacées	Modéré	
Orties*	Urticacées	Faible/Négligeable	

Pariétaires	Fort
*plusieurs espèces	

Graminées Ornementales			
Espèces	Familles	Potentiel allergisant	
Baldingère		Fort	
Calamagrostis		Modéré	
Canche cespiteuse		Fort	
Elyme des sables	Poacées	Modéré	
Fétuques*	loucces	Fort	
Fromental élevé		Fort	
Queue de lièvre		Modéré	
Stipe géante		Modéré	
*nombreuses espèces			

Il est bien sûr possible d'être sensible à d'autres pollens que ceux de la liste mais ceux-ci restent les plus courants, notamment en ville.